L'Université Laval

Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 6 Mai 1886 No. 29.

ABONNEMENTS :
Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



— LE —

MAGASIN BLEU

Vis-a-vis la Banque des Marchands.

WINNIPEG.

Habillements valant $20 pour $12.
Habillements valant $16 pour $10.
Habillements valant $13.50 POUR $7.50.

PARDESSUS tout Laine à grands sacrifices.

Venez nous faire une visite et juger par vous-mêmes.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

426, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG.

3m 1,10,35

ACHETEZ
— VOS —
MARCHANDISES SECHES
— CHEZ —
WM. BELL.

Notre assortiment du printemps est encore préférable à celui des autres années.

Nous avons en mains les Meilleures Marchandises que l'on puisse se procurer.

Ces Marchandises consistent en

ETOFFES A ROBES,
GARNITURES, CACHEMIRES,
MÉRINOS, VELVETEENS,
ARTICLES de FANTAISIE, TWEEDS,
COTONS, INDIENNES,
ETC., ETC.

CHEMISES POUR MESSIEURS et VÊTEMENTS DE DE DESSOUS en Grande Variété.

Wm. BELL,
288 RUE PRINCIPALE, coin de la Rue Graham,
WINNIPEG.

3m 18,2,86

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ
— CHEZ —
Z. ROBERT,
Avenue Provencher, Saint-Boniface.

PROFITEZ DES GRANDS AVANTAGES QUI VOUS SONT ACTUELLEMENT OFFERTS.

Notre Magasin est tellement encombré qu'il nous faut vendre nos Marchandises à tout prix. Venez vous convaincre par vous-mêmes de la vérité de nos assertions.

NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES EST AU COMPLET.

3 CAISSES de CHAPEAUX pour DAMES viennent d'être reçues. GARNITURES variées.

CHAUSSURES ! CHAUSSURES !

EPICERIES DE PREMIER CHOIX.

Z. ROBERT,
Bloc Dubuc, Avenue Provencher, Saint-Boniface.
1 ,86

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Avocat, Rédacteur d'Instruments, etc., etc.
Bureaux :
AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE.

GEO. E. FORTIN,
Avocat.
No. 366, RUE PRINCIPALE,
WINNIPEG.
6m 18,6,85

Dr J. H. O. LAMBERT,
MÉDECIN-CHIRURGIEN—ACCOUCHEUR ;
Officier de Santé pour les Comtés de Lorette et Carillon.
Rue Notre-Dame, Saint-Boniface, voisin de l'hon Juge Dubuc. 1an 14 1 86

N. D. BECK
Successeur de Royal & Prud'homme,
Avocat, Procureur, Solliciteur de la Compagnie de Prêt "Le Crédit Foncier Franco Canadien."

J. P. PRUD'HOMME,
NOTAIRE PUBLIC ET RÉDACTEUR D'INSTRUMENTS.
BUREAU :
No. 344, Rue Principale,
WINNIPEG.
Winnipeg, 9 Nov. 1882. jno.

LIBRAIRIE KEROACK,
Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

Livres, papeteries, images, tapisseries objets de piété et de fantaisie, ornements, bronzes et argenteries d'églises, cadres, albums etc., etc. Fourniture de classes et de bureaux.

On sollicite la correspondance pour tout ce qui peut concerner le commerce de Librairie.

MADAME BLAIS,
MODISTE.
COIN DES RUES TACHÉ ET DUMOULIN, ST. BONIFACE, MAN.

Etoffes à robes en grande variété.

Toute étoffe achetée chez Madame Blais sera taillée gratis, sur demande.

Ouvrages faits à bas prix.

Une visite est sollicitée.
1an 15 4 86.

MADAME HAMMOND !
Modiste Marchande de Toilettes !

A l'honneur d'informer les dames qui demeurent en dehors de la Cité qu'elle a ouvert une AGENCE DE CONFECTION et d'articles de toilette de tout genre. Toutes les commandes seront exécutées avec la plus scrupuleuse attention. TROUSSEAUX DE BAPTÊME ET DE NOCES. UNE SPÉCIALITÉ.

Demandez des circulaires avec des détails complets au numéro 101, Rue King Ouest, Toronto.

AGENCE D'IMMEUBLES
CANADIENNE-FRANÇAISE DE MANITOBA.

Le soussigné informe le public qu'il a plusieurs milliers d'acres de terre à vendre dans les florissantes Paroisses de Saint-Boniface, Saint-Vital, Saint-Norbert, Sainte-Agathe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pie, Saint-Joseph, Saint-Pierre, Saint-Malo, Sainte-Anne, Lorette, Saint-Charles, etc., etc., à des conditions très-faciles et à des prix très-modérés, et de plus, qu'il se charge de vendre à commission les terres que l'on voudra lui confier.

AUSSI PLUSIEURS TERRES A LOUER.
LOTS DE VILLE A VENDRE.
Correspondance sollicitée.

J. LECOMTE,
Saint-Boniface, Man.
Boîte No. 161, Saint-Boniface.
jno 12 3 85.

LE MUGUET ET LA ROSE.

Je vais vous débrouiller la chose
Et dévoiler ce grand secret.
Voici, par exemple, une rose ;
Le muguet dit : " O belle rose,
Si j'osais parler, mais je n'ose !"
La rose dit tous bas : " Mon Dieu !
Il faut pourtant oser un peu !"
Voilà la façon dont on cause
Entre le muguet et la rose,
Et dont on joue au plus discret
Entre la rose et le muguet.

Le muguet poursuit, je suppose,
Pour abréger les entretiens :
" Que j'aimerais, charmante rose,
A mêler mes parfums aux tiens !"
La rose dit : " C'est une chose.
A laquelle rien ne s'oppose !
Mais, pour satisfaire à ce vœu,
Il faut vous rapprocher un peu !"
Et voilà comment toute chose,
Entre le muguet et la rose,
Finit par un joli bouquet
Fait de la rose et du muguet !

SARDOU.

REVOLTE AU PENITENCIER DE SAINT-VINCENT DE PAUL QUE.

Nous avons donné dans notre dernier numéro la traduction d'une dépêche se rapportant à cette affreuse tragédie, survenue, samedi, le 24 avril.

Voici aujourd'hui le récit que nous en font les journaux de Montréal :—

Cette tragédie n'est rien moins qu'une révolte en règle qui a éclaté vers quatre heures de l'après-midi Le complot était de garrotter les gardiens, puis de s'évader en forçant les portes ou en escaladant les murs. On avait ourdi la trame avec une telle précaution que rien ne transpira avant que l'explosion se produisit.

Le pénitencier, comme on sait, comprend plusieurs bâtiments enfermés dans une haute muraille et les détenus qui occupent ces différents bâtiments exercent divers métiers ; il y a les tailleurs de pierre, les cordonniers, les menuisiers et autres. On avait un mot d'ordre et la révolte éclata à la fois dans tous les départements des corps de métier.

On avait fait choix d'un chef, un nommé Viau, récidiviste, condamné à purger une nouvelle sentence de huit années. Ce fut lui qui donna le signal et dirigea le combat qui dura plus d'une heure. Ce fut pendant tout ce temps une mêlée générale et indescriptible. La lutte entre les hommes de garde et les forçats fut terrible.

Le soulèvement n'a commencé que vers quatre heures et quart Durant toute l'après-midi les prisonniers ont été occupés à leurs différents travaux et rien ne faisait prévoir, à leur attitude, qu'ils ourdissaient un vaste complot pour forcer les portes du pénitencier et reprendre leur liberté.

Ce n'est qu'à l'heure que nous venous d'indiquer que les forçats qui travaillent à tailler la pierre dans la bâtisse située au sud-est, s'emparèrent soudainement des gardiens, les garrottèrent, avec de fortes courroies et se saisirent de leur armes Ils étaient quarante et les gardiens n'étaient que deux, comme on peut bien le croire la résistance ne fut pas longue. Ce fut le signal de la révolte. En même temps que ceux-ci se rébellaient, les cordonniers et les tailleurs de hardes faisaient de même pour leurs gardiens au nombre de trois. Munis de carabines et de pistolets, ils sortirent de leur bâtisse et prirent la direction des murs.

C'est alors que M. Laviolette, préfet du pénitencier, rentrait dans la cour pour faire sa visite quotidienne. Voyant le soulèvement, il ordonna aux prisonniers de poser les armes et de rentrer dans leurs cellules. On ne lui donna pas le temps de continuer. On se précipita sur lui et avant qu'il eût pu faire un mouvement pour se dégager et se défendre on s'empara de ses pistolets et l'on fit feu sur lui.

Une balle lui traversa la figure et lui fracassa la mâchoire. En voulant se garer avec sa main une autre balle lui coupa le poignet de la main droite. On lui demanda, à plusieurs reprises, de donner ordre de faire ouvrir les portes, mais M. Laviolette s'y refusa obstinément et fit acte d'une bravoure extraordinaire.

Ces misérables le portèrent sur leurs épaules jusqu'à la porte située au nord du pénitencier et pour se mettre en garde contre les balles des sentinelles, ils avaient soin de se servir du corps de M. Laviolette comme d'une égide. Quelques-uns d'entre eux criaient aux gardiens : " Si vous tirez, vous allez tuer votre préfet."

Voyant qu'ils ne pouvaient réussir à lui faire ouvrir la porte, l'un d'entre eux lui envoya à bout portant une balle dans l'abdomen,

M. Laviotte tomba et les prisonniers, après l'avoir frappé à différentes reprises, le laissèrent pour mort.

Cependant, sur tous les points du pénitencier la fusillade était vive. Au nord, au sud, à l'ouest et à l'est, les gardiens qui n'avaient pas été désarmés faisaient généreusement leur devoir et les balles pleuvaient dru.

Pendant qu'une bande frappait le préfet au côté nord-ouest, une autre, à l'aide d'une échelle faite à la hâte avec des planços receuillis çà et là, escaladait le mur de pierre du côté sud-est. Plusieurs avaient déjà atteint le faîte lorsque le gardien Sanders, en sentinelle au coin Est, cria au gardien F. Chartrand et à l'instituteur fermier Kenny qui travaillaient au jardinage de l'autre côté du mur, de faire feu sur les révoltés ! Ils obéirent et une balle vint frapper le prisonnier Peters à la tête. Elle ne fit que percer le chapeau. Peters, se croyant blessé, se laissa descendre et tous les forçats qui possédaient des armes firent feu sur Chartrand et le blessèrent à la cuisse.

C'est alors que plusieurs ferblantiers et quelques-uns qui s'occupaient aux travaux d'excavations, se mirent de la partie et la mêlée devint générale. Il est impossible de donner une idée juste de tout ce qui s'est passé, car on se battait sur tous les points à la fois.

MORT DE CORRIVEAU.

Au moment où M. Laviolette tombait sous les balles de ses assaillants, Corriveau, un des chefs de la révolte à l'aide d'une grande pince, essayait de faire un trou dans le mur de planches pour faciliter l'évasion.

Le gardien Albert Paré le visa et le tua raide d'un coup de carabine. La balle lui traversa l'abdomen. La mort de l'un des chefs jeta le désarroi parmi les prisonniers qui se réunirent tous au milieu de la grande cour et délibérèrent.

Pendant ce temps le député-préfet M. Ouimet qui se trouvait dans la bâtisse principale fit sonner la cloche et tous les prisonniers, sans résistance aucune, entrèrent dans leurs cellules en chantant et en disant : c'est à recommencer. A cinq heures tout était rentré dans l'ordre.

M. LAVIOLETTE.

M. Laviolette fut transporté par des gardiens dans la demeure du sous-préfet et ce n'est qu'à six heures, hier matin, qu'on put le conduire à sa maison privée.

On croit que son coup mortel lui a été donné par Corriveau. D'autres prétendent, au contraire, que c'est Viau qui est le coupable. Ses blessures le font beaucoup souffrir et il a passé la journée d'hier dans un état de faiblesse extrême. Le Dr. Brosseau et le Dr Pominville ont été appelés à son chevet et bien qu'ils ne se soient pas prononcés officiellement sur le caractère de la maladie, on ne croit pas qu'il puisse en revenir. Espérons cependant que la Providence nous gardera encore cet homme qui est tombé victime de sa bravoure et de son dévouement à toute épreuve.

LES BLESSÉS.

Les blessés, du côté des gardiens, sont au nombre de quatre. Ferdinand Chartrand, comme nous l'avons déjà dit, a été blessé à la cuisse. Il était le gardien du poste de sentinelle No 2.

Noël Beauparlant a été frappé à la tête avec un mallet au moment où on le garrottait. Mazurette qui accompagnait M. Laviolette a été frappé à la figure. Quant au gardien Bostat il en a été quitte pour une raclée de coups de poings et de coups de pieds.

Les prisonniers blessés sont au nombre de six, leurs blessures sont assez graves.

LE COMPLOT.

Tout le complot a été ourdi par le trop fameux Viau qui purge actuellement une sentence de 5 ans pour vol de grands chemins.

Il était secondé dans ses plans par Corriveau, Monday, Peters et autres. Peters est condamné au pénitencier à perpétuité. Il leur a fallu beaucoup d'astuce, de persévérance et d'activité pour en arriver au résultat de samedi soir. Il n'y a rien de caché pour eux dans le pénitencier, et l'on est à se demander comment ils peuvent se mettre au courant de toutes les nouvelles du dehors comme du dedans.

On rapporte que Viau lorsqu'il était au pénitencier il y a déjà trois ans eut une querelle avec un gardien du nom de Gadbois qu'il lui asséna un coup de cadenas sur la tête.

Depuis ce temps il a juré de tuer Gadbois de sa main, et l'on dit même que s'il est retourné à Saint-Vincent de Paul, c'est dans le but bien arrêté de satisfaire cette vieille rancune. Il est heureux que Gadbois ne lui soit pas tombé sous la main samedi dernier car il aurait passé un mauvais quart d'heure.

Viau est un être déterminé et des plus dangereux. Il ne recule devant rien et son influence est très grande parmi les forçats.

Son plan de s'emparer du pénitencier avait été si bien imaginé, que sans la bravoure de son préfet et le sang-froid de plusieurs gardiens, il aurait infailliblement réussi.

Onze pistolets avient été enlevés aux gardiens et on a pu en retrouver que sept. Les quatre autres ont été cachés par Viau qui refuse de les livrer en répétant qu'ils pourront lui servir pour une nouvelle émeute. On constate aussi la disparition d'un baril de poudre et cette affaire inquiète beaucoup de personnel du pénitencier.

NOTES

Sur deux cents soixante et dix prisonniers, cent seulement ont pris part à la révolte et il est certain que sur ce nombre une bonne partie y a été entraînée d'une manière inconsciente. Car plusieurs se sont tournés contre leurs confrères et ont défendu les gardiens au péril même de leur vie.

On cite entre autres le convict Clavette qui, en maintes circonstances, a donné des preuves de sa loyauté. Sa conduite samedi a été digne de tout éloge et on rapporte que demande sera faite au ministre de la justice pour obtenir sa grâce.

Lorsque la révolte a éclaté le gardien Bairne, qui surveillait les travaux d'excavation a eu le bon esprit de mettre immédiatement sous verrou les hommes qu'il avait sous sa garde.

Onze gardiens ont été garrottés et l'alarme genérale a été donnée par Elzéar Bertrand, au risque de sa vie car les prisonniers se sont mis au bas de sa cabane et l'on criblée de balles. Bertrand n'a pas été blessé.

Aux dernières nouvelles, l'état du préfet, M. Laviolette, n'est pas empiré et on a l'espoir de le sauver.

Une enquête a été tenue dont on en connait pas encore le résultat.

La plus Grande Vente au Prix Coûtant et Sans Réserve, qui ait jamais eu lieu à Winnipeg, se continue actuellement

Chez ALEXANDER

No. 332, RUE PRINCIPALE, vis-a-vis le Potter House.

Tous les Articles de Toilette comprenant les Cachemires Noirs et de Couleurs se vendent actuellement au prix coûtant.

Tous nos Satins et Soies Noirs et de Couleurs se vendent au prix coûtant.

Tous nos Flanelles, Couvertes, Châles, Fourrures, Cotons, Indiennes, Manteaux, Pardessus, Ulsters, Nuages, Chaperons, Gants, Mitaines et tous les Articles de Toilette pour Messieurs se vendent au prix coûtant.

Articles de Mode au-dessous du prix coûtant.

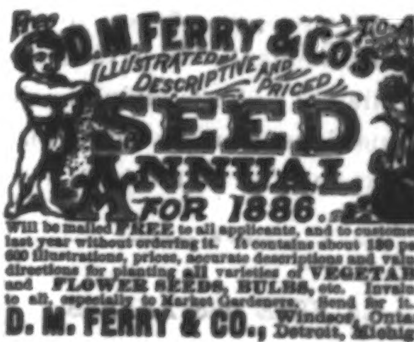
Nous donnons un escompte de trentepour cent sur tous nos Articles de Mode.

Pous bénéficier des plus grands avantages jamais offerts à Winnipeg, allez directement

Chez ALEXANDER, 332 Rue Principale, Winnipeg.
6m 21,1,86

La Consomption Guerie.

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les Maladies Nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaitre aux malades. Poussé dar le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Expédié par la poste si, ou adressé avec un timbre nommant ce journal. W. A. NOYES, 149 Power's Block. Rochester, N. Y. 1an 26 11 85.



BOIS A VENDRE.

Tremble, $4.00 la corde ; scié, $4.50.
Epinette, $4.75 la corde ; scié, $5.25.
Frêne, $5.50 la corde ; scié, $6.00.
Le bois est délivré à domicile.

NAPOLÉON DESPATIS,
Saint-Boniface, Man.
3m.1.5.86.

Le Manitoba.

Jeudi, 6 Mai 1886.

LA VERITE DES FAITS.

L'Evénement entreprend de prouver qu'un passage du travail de Mgr Taché, *La Situation*, qu'il veut bien admettre avoir été écrit de bonne foi, n'a été écrit que parceque certains événements n'étaient pas connus du public, et, sur ce, cette feuille pour prouver son assertion, fait de nombreuses citations empruntées au procès de Régina.

Nous rendrons le compliment à *L'Evénement*, et nous croyons qu'il est de bonne foi en disant que ces choses n'étaient pas venues à la connaissance du public, mais nous n'en soutiendrons pas moins que Mgr Taché a eu parfaitement raison en disant ce qu'on lui emprunte comme texte ou thème de l'article auquel nous faisons allusion.

Ce passage de la lettre de Mgr l'Archevêque dit tout simplement que *l'attaque inconsidérée faite contre eux (les Métis), au Lac des Canards, fut une déclaration de guerre.* Ces expressions sont littéralement vraies, vraies aujourd'hui comme elles l'étaient lorsqu'elles ont été employées, et toute l'argumentation du confrère prouve tout simplement qu'il na pas fait attention au travail de Mgr Taché qui lui savait bien comme nous-même tout ce que *L'Evénement* dit que le public a appris depuis, puisque ces mêmes paroles empruntées à *La Situation* sont précédées de celles-ci : " L'assurance qu'on enverrait une " commission ne fut point acceptée ; " on aima mieux croire à une ru- " meur qui allait à dire qu'au lieu " de leur accorder leurs droits, les " autorités envoyaient des fers pour " le chef et du plomb pour ceux qui " le protégeraient ; cette conviction " produisit le résultat qu'on devait " en attendre. Les Métis songèrent " à la résistance et à se défendre. " Mal armés, sans munitions, sans " provisions, ils s'emparèrent des " magasins qui se trouvaient dans " le voisinage."

Si nos journaux qui agitent cette question voulaient lire le contexte, ils s'exempteraient le trouble d'appuyer sur les paroles de Mgr Taché des assertions qui ont été faites ailleurs.

Mgr l'Archevêque dit tout simpleque l'attaque du Major Crozier a été inconsidérée ; les autorités en conviennent, et tout le monde devrait en convenir. Il est encore peut-être plus évident que ce fut de la part du Major Crozier une déclaration de guerre, mais cela ne veut pas du tout dire que l'illustre prélat ignorait ou ait tu ce qui se passait parmi les Métis, puisqu'il l'affirme dans la citation que nous faisons plus haut : ils songèrent à la résistance et à se défendre et s'emparèrent des magasins qui se trouvaient dans le voisinage pour se fournir de munitions et de provisions.

Il ne faut souvent qu'une nuance dans l'explication d'une phrase pour en dénaturer le sens. Si *L'Evénement* voulait étudier le document si important de Mgr Taché, au lieu d'en détacher une phrase de son contexte, il se convaincrait facilement que cet écrit a été pesé jusque dans ses moindres détails et après une connaissance parfaite, de tous les faits, non-seulement de ceux que le public croit posséder, mais de bien d'autres qu'il ne connaîtra peut-être jamais.

D'après ce que nous avons ici, il est évident que les amis sincères du gouvernement et du pays feraient bien mieux d'agiter le moins possible ces questions pour ce à quoi on ne peut pas apporter de remède.

LA FETE DES ARBRES.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, mercredi prochain, 12 courant, date fixée pour la célébration de la Fête des Arbres, sera jour férié en cette province. Nous ne saurions trop insister pour que chacun prit une part active a cette fête dont le but est plus pratique que l'on ne se l'imagine peut-être.

Dans les Etats de l'Union Américaine, et dans les provinces de l'Est la population en général, a maintenant compris que cette question impliquait des intérêts très-importants, et c'est pourquoi l'on s'efforce de célébrer avec le plus d'éclat possible la Fête des Arbres.

C'est ici, surtout dans Manitoba que nous devrions comprendre les avantages que nous pouvons retirer du boisement. Sans parler des autres avantages, n'eut-il que pour effet de venir rompe la monotonie de nos prairies, que nous devrions nous efforcer de l'encourager.

Nous espérons que nos édiles à l'exemple des bureaux de l'instruction publique, de la cité Winnipeg et d'autres corporations prendra l'initiative pour faire bénéficier notre ville de cette fête.

LA SAINT-ALEXANDRE.

Chaque année nos communautés religieuses, rivalisent à qui célèbrera le plus solennellement la Saint-Alexandre, fête patronale de Mgr l'Archevêque. Comme d'habitude le 3 mai a été jour de liesse aux pensionnats de Saint-Boniface et de Winnipeg.

DIMANCHE SOIR AU PENSIONNAT DE SAINT-BONIFACE.

La Saint-Alexandre tombant un lundi, les Révérendes Sœurs de la Charité ont donné, dimanche soir une de ces charmantes petites soirées dont elles sont coutumières, et à laquelle étaient présents, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, le clergé, l'hon. juge Dubuc, l'hon. A. A. C. LaRivière, ministre de l'Agriculture, et les parents des élèves.

La soirée s'est ouverte par un morceau de piano " Vive la Canadienne," Sabatier, exécuté par Melles Bibiane Samson, G. Mager et O. Gosselin. Puis, onze élèves parmi les petites, rendirent très-bien un chœur intitulé : " Sweet Spring has come."

Le bouquet de la soirée a été un dialogue intitulé : " Souvenirs historiques." Nous ne pouvons résister au plaisir de donner un résumé de cette pièce dont le choix dénonce une fois de plus l'exquise délicatesse de nos révérendes sœurs, et son interprétation, le travail et les talents des élèves.

Le héros exalté est un de ceux qui ont vu le Canada à son berceau, et qui ont le plus contribué à son accroissement, M. Pierre Boucher, premier seigneur et fondateur de la belle paroisse de Boucherville.

M. Boucher vint au Canada en 1635, quelques mois avant la mort de Champlain, il n'était alors âgé que de 13 ans ; en 1653 on le trouve commandant aux Trois-Rivières et sauvant ce poste de la fureur de 600 Iroquois, cet acte de bravoure extraordinaire sauva le pays et excita l'admiration de Louis XIV qui lui octroya des lettres de noblesse, presqu'en même temps, M. de Mésy lui confiait la charge de gouverneur des Trois-Rivières. En 1668, il établit sa seigneurie de Boucherville qu'il gouverna plutôt comme un père que comme un seigneur jusqu'en 1717, époque où il s'éteignit saintement à l'âge avancé de 95 ans, laissant à sa postérité avec de précieuses bénédictions, un noble héritage et surtout l'honneur d'un beau nom. C'est de ce noble viéillard connu dans les annales du Canada sous le nom de " Grand Père Boucher " que descent, bien directement par sa mère, Delle Henriette Boucher de la Broquerie, Dame C. Taché, Monseigneur l'Archevêque.

En faisant hommage à Sa Grandeur de leurs " Souvenirs historiques," les élèves ont salué un petit-fils de M. Pierre Boucher en Pierre Gauthier de Varennes de la Vérandrye, et en Madame d'Youville, fondatrice de la communauté des Sœurs Grises, une arrière-petite fille ; coincidences dignes de remarque et toutes pleines d'intérêt pour nous, si nous faisons attention que le découvreur de la vallée de la Rivière Rouge, la fondatrice des premières religieuses qui y sont venues, le premier religieux (Mgr Taché) qui y fit son oblation et la première religieuse qui y prononça des vœux sont tous des descendants du premier Seigneur de Boucherville.

Mdelles G. Mager, M. Gringràs, K. Erwin, C. Cusson, Dora Richer, E. Marion, Blanche DeLorimier, M. MacKay, G. Richer, Virginie Dupuis, R. Genthon, O. Gosselin, M. R. Marion, A. Sénécal, E. Paquin et G. Hearn ont pris part à ce dialogue.

Un morçeau de piano intitulé "Rève du passé" exécuté par Mdelles O. Gosselin, M. McKay et B. Samson.

Un cœur de Rossini, " L'Espérance " a été bien rendu.

L'hommage des petites, qui, ne nous ne craignons pas de le dire n'a pas été le moindre dans l'appréciation de Sa Grandeur, a été fait et très bien fait par Mdelles Georgeline LaRivière, Alexandra Bourdeau Flavie Dubuc, Genevieva Burton et Annie-Merrill.

Un chœur intitulé chanson de fête dont les soli ont été chantés par Mdelles R. Marion, A. Judge E Paquin, n'a pas non plus déparé la fête.

Mademoiselle Georgienna Mager, présente ensuite à Sa Grandeur une jolie adresse de circonstance. Point n'est nécessaire de parler de la réponse.

Et la soirée s'est terminée par le „God save the Queen."

A L'ACADÉMIE SAINTE-MARIE.

Les Dames de la congrégation de Sainte-Marie de Winnipeg, ont donné lundi avant-midi, une jolie séance. Sur les onze heures, environ 150 élèves et les Dames de la congrégation recevaient Sa Grandeur dans le parterre du pensionnat. La grande salle était ornée de guirlandes de feuilles d'érables et de verdure ; entr'autres mottos nous avons remarqués les suivants : " Amour," " Respect," " Gratitude," " Joie et Bonheur," " *Vivat Pastor Bonus*," " *Father youth blesses thy name.*"

Etaient présents à cette séance :— Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, les RR. PP. Maisonneuve, Ouellette, Cahill, Madore, Drummond, Béliveau, McCarthy, MM. les abbés Cherrier et Réné et MM. les commissaires Chevrier et Carey, etc., etc.

Nous regrettons que l'espace nous empêche de donner un compte rendu plus détaillé de cette agréable séance. Pour en donner une idée exacte il faudrait passer en revue tous les détails. Nous espérons que les révérendes Dames de la congrégation et leurs élèves nous pardonneront, de n'effleurer que légèrement un sujet où il y aurait tant à ceuillir.

Voici le programme :—

Entrée — Oberon, exécuté par Melles J. Soucisse et E. Gelley, F. Adams et M. Watson.

Dialogue—Par Melles I. Chevrier, E. Gelley, H. Haverty, M. Ryan, J. Soucisse, Ag. Smith, E. Michaud, A. Chevrier, F. Adams, E. Lemon, E. Soucisse, S. Green, F. Laporte, M. E. Shannon, L. Hughes, A. Drummond, H. Egan, A. Lawler, Ag. Haverty, E. Douglas, B. Carey, W. Cummings, M Miller, M. L. Trudel, S. Messner, J. Shannon, P. Landry, E Golden, M. Martineau, C. Robert, E Sissons,

Piano solo—*Rondo Capriccioso Op.* 14, F. Mendelssohn, exécutée par Melle J. Soucisse.

Cantate — Un jour d'allégresse. exécutée par le cœur du pensionnat.

Adresse—Par Melle M. Ryan.

Réponse de Sa Graudeur

Bouquets présentés par Melles M. L. Laporte et H. McCaffrey.

Vive la Canadienne, par Melles M. E. Shannon et E. Soucisse.

Une magnifique rose blanche artificielle présentée à Sa Grandeur à excitée l'admiration des spectateurs, et pour la délicatesse de son fini et pour la *surprise* qu'elle contenait, si nous pouvons nous exprimer ainsi. A l'intérieur de cette rose étaient renfermées plusieurs pièces d'or don des élèves à Sa Grandeur.

Chez les Dames de la Gongrégation, comme chez les Révérendes Sœur de la Charité, les invités ont emporté un seul regret qui vaut le meilleur des éloges : la courte durée de la fête.

A SAINT-BONIFACE.

Lundi soir réception mensuelle à l'archevêché. A l'occasion de la fête patronale de Sa Grandeur, le parterre a été illuminé et le public admis.

Le vent a quelque peu nui au succès de l'illumination. Pendant le cours de la soirée, la Fanfare du Cercle Provencher a exécuté plusieurs morceaux de son répertoire.

Nous avons entendu avec beaucoup de plaisir les morceaux suivants :

" La Délivrance d'Echowe, Fantaisie, H Round."

" La Reine de cœur, Valse, F. Goetz."

" La Danse des Sorcière, Fantaisie, F. Goetz."

Le clergé et les principaux résidents de Saint-Boniface, à l'exception de ceux que leurs devoirs de députés ont retenu à Winnipeg, et plusieurs catholiques de Winnipeg étaient présents à la réception.

Une fois encore Sa Grandeur a pu constater combien ses ouailles savent apprécier son dévouement et les nombreux sacrifices qu'Elle s'impose pour elles.

L'EXPOSITION COLONIALE.

L'ouverture de cette grande exposition qui se tient à Londres, Angleterre, a été faite officiellement avant-hier par Sa Majesté la Reine Victoria.

Le Marquis de Lorne a été nommé commissaire honoraire du Canada.

La section de la Puissance comprend les départements d'éducation, arts, minéralogie et histoire naturelle.

Voici la liste des colonies qui ont des départements à l'exposition. A l'exception de l'Ile de Terreneuve, de la Tasmanie, de l'Héligoland et de Gibraltar, toutes les colonies de l'Empire britannique sont représentées.

Canada, Nouvelles Galles du Sud-Victoria, Australie du Sud, Queensland, Australie Occidentale, Nouvelle Zélande, Fiji, Cap de Bonne, Espérance, Natal, Sainte-Hélène, Ceylon, Iles Maurice, Colonie des Détroits, Hong-kong, Bornéo Septentrional Anglais, Guinée Anglaise, Indes Occidentales, Colonie de l'Afrique Occidentale, Malte, Chypre et les Iles Falkland.

DÉCLARATION SOLENNELLE DE M. L'ECHEVIN JOHN LEE

L'étendard, de Montréal, publie l'article suivant signé par M. John Lee. Nous le reproduisons parce que, comme le dit cet écrit, M. Lee a épousé Lucie Riel, et, par conséquent, est le beau-frère de feu Louis Riel, père :

Nous signalons à l'attention du public impartial et ami de la justice, la relation qui suit. Elle met fin aux absurdes prétentions que Riel aurait simulé la folie pour être admis à se cacher dans un asile d'aliénés.

Est-il possible d'imaginer quelque chose de plus faux, de plus absurde !

Riel a été frappé d'aliénation mentale à Washington. De là, ses amis l'ont expédié à Worcester puis à Keesville. C'est là que son oncle l'est allé chercher. Il l'a plus tard fait interner à la Longue Pointe, sans que, naturellement Riel eut été consulté, sans qu'il se doutât même qu'on allait le faire interner.

Toutes les circonstances relatées, et surtout cet accès d'excitation qui tint le malade six jours et six nuits sans fermer l'œil et ne cessant de crier, ou comme il le disait, d'articuler des mugissements de prophète, sont telles qu'il est absolument impossible de les admettre dans le cas d'un homme sain d'esprit.

Cette déposition détruit donc, par sa base, la théorie de la simulation de folie en 1876-77.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'elle détruit également le prétendu aveu rapporté par le Dr Perrault.

{ Province de Québec,
{ District de Montréal.

Je, JOHN LEE, entrepreneur de la cité de Montréal et l'un des échevins de la cité, DECLARE SOLENNELLEMENT ce qui suit :

Je suis âgé de soixante ans. Je suis échevin de Montréal pour le quartier St. Jean-Baptiste, dont j'ai été conseiller municipal durant quatorze ans, avant son annexion à la cité de Montréal.

Je suis l'oncle de Louis Riel exécuté à Rigina le seize novembre dernier, ayant épousé Lucie Riel, sœur du père du dit Riel.

Je me suis aperçu pour la première fois, de quelque signes d'aliénation mentale chez le défunt dès mil huit cent soixante-trois ou soixante-quatre, c'est-à-dire, à l'époque de la mort de son père, dont je ne me rappelle pas parfaitement bien la date. Cette mort lui a causé un chagrin extraordinaire. Il était alors au collége de Montréal et nous l'avons, ma femme et moi, emmené chez nous pour lui ofirir quelques consolations. Cette mort l'a tellement frappé au cœur, qu'il en était inconsolable. Je me suis alors aperçu que ce profond chagrin affectait son cerveau et qu'il *battait la campagne.* Ça se manifestait par des exagérations et des excentricités religieuses ; car il se jetait alors dans des excès de piété et tenait un langage, sur les affaires religieuses, que je trouvais déraisonnable. Ma femme a alors remarqué le même chose, car elle me l'a dit. A la suite de cela, il est resté dans une grande mélancolie ; j'ai observé que ça a duré environ un an ou un an et demi, après quoi il est redevenu comme auparavant.

Dans l'été et l'automne de mil huit cent soixante et quinze, il a passé chez moi plusieurs semaines et est ensuite allé à Washington où il m'a dit avoir eu des relations nombreuses avec le général Grant. Autant que j'ai pu en juger, ces rapports ont créé chez lui une excitation en matières politiques qui ont dérangé son cerveau. Il est revenu d'un premier voyage, puis est retourné vers la fin de l'automne.

Vers le commencement de janvier mil huit cent soixante et séize, j'ai reçu du Révd M. Barnabé, curé de Keesville, aux Etats-Unis, un télégramme me mandant en toute hâte. Je m'y suis rendu. M. Barnabé était l'un des amis les plus intimes de Riel qui avait l'habitude d'aller passer chez lui des périodes de temps assez longues. Ce monsieur vient me recevoir aux chars avec sa voiture. Dès que nous fûmes montés en voiture, je lui demandai ; " Qu'y a-t-il donc ? " Il me répondit : ce pauvre Riel est fou à lier. Il me raconta alors que Riel était devenu fou à Washington, que son ami le major Mallet de Washington, le voyant dans cet état, l'avait envoyé chez des amis communs à Worcester. Je crois que c'était les prêtres canadiens desservant l'église canadienne de Worcester, et que ces derniers le lui avaient envoyé à lui M. Barnabé, sous la garde d'un gardien de Worcester. Après m'avoir décrit le caractère de sa folie, il me dit qu'il était devenu furieux, qu'il ne dormait plus et passait les nuits a crier et à vouloir s'échapper : que le gardien venu de Worcester et lui-même ne pouvaient plus suffire a prendre soin de lui, et que surtout, il avait chez chez lui sa vieille mère et sa sœur qui avaient une peur mortelle de lui et ne pouvaient plus résister à cette vie de transes continuelles. Le soir et la nuit de mon arrivé chez le curé de Keesville, il n'a pas dormi, mais a crié toute la nuit. J'ai décidé de suite de l'emmener chez moi à Montréal, et nous avons pris pour revenir un train passant à Keesville vers quatre heures du matin. Le gardien venu de Worcester est venu avec moi jusqu'à Montréal. Toute la nuit précédente, ses cris imitaient une espèce de mugissement.

Il a continué à crier dans les chars ; j'ai dit aux passagers que c'était un pauvre aliéné, de l'excuser. Tout le long du trajet, aussitôt qu'il voyait quelqu'un parler ou rire dans les chars, il leur disait avec menace " Taisez-vous," ou bien : " Ne riez pas, je suis apôtre ; je suis prophète !" Le voyant dans cet état, je télégraphiai à M. Dumaine de m'envoyer une voiture fermée à St Lambert, afin d'éviter de passer par la gare Bonaventure. La voiture m'attendait à St Lambert et était conduite par un nommé Pierre Lauzon, l'un des hommes de confiance de Dumaine.

Nous avons traversé sur la glace et sommes montés du fleuve par la rue Bonsecours. En passant près de l'église Bonsecours, il chercha à se jeter de force en bas de la voiture pour entrer dans l'église.

Ce n'est qu'en lui promettant que nous y reviendrions après le déjeuner, que je réussis à le calmer un peu.

Tout le temps, depuis St Lambert et en traversant la ville jusque chez moi, au village St Jean-Baptiste, il n'a cessé de crier. Nous sommes arrivés à Montréal vers dix heures et demi ou onze heures du matin. J'ai renvoyé, dès le lendemain, le gardien venu de Worcester, et durant deux à trois mois, ma femme, moi et un homme de confiance du nom de Henri Flageolle que j'avais à mon service, nous en avons eu soin jours et nuits. Durant les cinq ou six jours et nuits qui ont suivi son arrivée chez nous, il n'a pas fermé l'œil et à continué à crier, imitant, surtout la nuit, cette espèce de mugissement que j'avais entendu à Keesville. Il disait sans cesse qu'il était prophète, qu'il avait une mission à remplir.

Il était sans cesse excité et criait. Il avait des contorsions comme un homme en colère. Au bout de six jours de son arrivée, il commença à se calmer. Mais il cherchait sans cesse à sortir et même à se lancer à travers les fenêtres disant qu'il voulait aller à l'église. Cependant il se calmait insensiblement. Un M. Gervais, chaufournier, l'un de mes voisins que j'avais mis dans la confidence, venait nous aider à en avoir soin, il passait une partie des jours où des soirées à jouer aux dames avec lui. Au bout de quatre ou cinq semaines, il parraisait beaucoup mieux et me suppliait sans cesse de le laisser aller à l'église. Un dimanche matin il paraissait si bien que j'y consentis sur sa promesse d'être sage. Il se rendit à la messe de huit heures et se mit dans mon banc. Au milieu de la messe quelqu'un le ramena à la maison. Il me raconta que durant le sermon, je crois que c'était M. le curé Ménard qui prêchait, Riel se leva dans le banc et apostropha le prédicateur pour le contredire. Je ne puis plus me rappeler exactement ce qu'il dit alors ; je crois qu'il voulut dire ce qu'était *la parole de Dieu* sur le sujet du sermon.

Une personne qui était dans le voisinage s'empara de lui et le fit sortir. L'église était pleine et il y avait au moins deux mille personnes présentes. Cela fit une grande excitation et beaucoup se ievèrent ; M. le prédicateur commanda le silence disant : ce n'est rien, c'est un pauvre aliéné. Riel se laissa entraîner en dehors de l'église sans résistence Je ne voulus plus, naturellement, à compter de ce moment, le laisser sortir seul ; mais presque tous les jours, nous le sortions en voiture ce qu'il aimait beaucoup.

Quelque temps après, sa folie empira. Il montait quelquefois dans sa chambre à coucher, s'y enfermait à clef et se mettait à déchirer tous ses habits, ses habits et son linge de dessous comme ses habits de dessus, et il se mettait complètement nu. Il déchirait également tous les draps, couvertes et couvertures de son lit. Il est parvenu à déchirer ainsi en petits morceaux tous ses habits et tout son lit, par trois fois. Quand je lui demandais pourquoi il agissait ainsi, il ne répondait pas. Nous lui donnions d'autres vêtements et le réhabillions nous-mêmes, et il se laissait réhabiller comme un petit enfant. Souvent aussi, il cherchait à s'élancer à travers les fenêtres, disant qu'il voulait aller à l'église. Lorsqu'il exécutait ses plus grands excès, je lui reprochais ses folies ; il me répondait : Non ! je ne suis pas fou ! Ne dites jamais que je suis fou ! j'ai une mission à remplir et je suis prophète. Dites plutôt que vous ne comprenez pas ! je suis envoyé de Dieu, etc. Sa folie avait toujours le caractère de l'inspiration et de l'exaltation religieuse. Au bout d'une couple de mois, sa folie empira, et surtout lorsque je vis qu'il avait la manie de déchirer tous ses habits et que ma femme, mon serviteur et moi, nous étions épuisés de fatigues, j'allai m'adresser au Dr Lachapelle que je savais être un de ses amis, pour lui demander s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir son anmission dans un asile. Le Dr Lachapelle m'approuva dans ce projet et se chargea de faire les procédures nécessaires pour obtenir son admission à l'asile.

Quand la permission fut obtenue, je suis allé moi-même le conduire à la Longue Pointe. Je ne lui avais jamais parlé de notre projet de l'interner dans un asile et personne ne lui en avait parlé.

Il ne se doutait nullement que je le conduisais dans un asile. Je partis avec lui, sous le prétexte d'aller lui faire faire un tour de voiture, comme d'habitude. Il ne se douta de la chose que lorsqu'arrivé en face de l'asile, à la Longue Pointe, je laissais le grand chemin pour gagner l'asile. Il m'a dit alors : Je comprends où vous me menez. Rendus à l'asile, je lui dis que j'allais le laisser là, que son ami le Dr Lachapelle allait venir l'y rejoindre et qu'il allait rester là pour s'y reposer.

Je lui promis de revenir le lendemain ; il parut parfaitement indifférent à la chose. C'est le Dr Howard qui l'a reçu. Il a commencé à l'examiner, lui disant de marcher, de s'arrêter, etc. Et Riel obéissait, sans rien dire, à tout ce que le Dr Howard lui ordonnait de faire.

Je suis allé le voir deux fois à St Jean-de-Dieu. En me voyant arriver, il se montrait content, s'informait de sa tante, de ses cousines, de toute la famille. Ensuite il paraissait parfaitement indifférent, mais il ne montrait aucun signe de folie devant moi.

La seconde fois que j'y suis allé, on m'a dit à l'asile que sa folie empirait et qu'il devenait beaucoup plus furieux, qu'il déchirait ses habits etc.

Quelque temps après, j'appris qu'il avait été décidé de l'envoyer à l'asile de Beauport. Comme il avait déchiré tous ses habits, je lui en envoyai un tout complet et tout neut. Il a été de la Longue-Pointe à Beauport vers la fin de mai, mil huit cent soixante-seize, et est descendu en bateau à vapeur.

Des gardiens le conduisaient sous la direction du Dr Lachapelle. Je suis allé le voir partir, mais je me suis tenu à distance sur le quai, afin qu'il ne me vît pas, car je croyais que s'il me voyait, cela l'exciterait davantage. Lorsqu'il est arrivé au quai, les gardiens ont eu toutes les misères possibles avec lui. Il ne faisait que crier et faire des contorsions et il ne voulait pas embarquer dans le bateau à vapeur.

Il a été embarqué de force et au milieu des cris. Ses habits étaient en désordre. Il avait je suppose brisé le chapeau que je lui avais envoyé et n'avait qu'un chapeau de paille. Il était pitoyable à voir. Il est demeuré je crois à Beauport un peu plus de dix-huit mois. Je suis allé l'y voir trois fois. Je l'ai trouvé indifférent et taciturne. Après m'avoir dit bonjour, il tournait le dos et se mettait à se promener dans les corridors ou les parterres, sans plus s'occuper de moi. Cela m'a étonné, d'autant plus que dans son bon sens il était excessivement affectueux et attaché à ses parents, et à nous en particulier. A Beauport, je l'ai trouvé beaucoup plus mélancholique qu'à la Longue-Pointe.

D'après tout ce que je sais de ses amis des Etats-Unis, ils eussent été très-contents de le garder chez eux tout le temps qu'il eut voulu y rester, car ils le paraissaient aimer, avant sa folie à le garder avc eux. Je suis certain que s'ils n'eussent pas été convaincu qu'il était fou, ils ne l'eussent pas envoyé ainsi.

Quant à moi, j'étais attaché à ce jeune homme et j'aimais beaucoup à le garder chez moi. J'avais des moyens assez considérables et l'argent qu'il pouvait me coûter n'était aucune considération pour moi. De sorte que s'il eut été dans un état de santé qui nous eut permis de le garder, j'en eusse été très content et j'aurais fait avec joie toutes les dépenses nécessaires, soit pour le calmer et le soustraire à ses ennemis, soit pour le renvoyer aux Etats-Unis et lui fournir là des moyens d'existence s'il en eut eu besoin. C'est moi qui ai décidé de le faire entrer à l'asile, sans aucun consentement de sa part et sans lui en avoir jamais parlé auparavant.

Il est absolument ridicule de croire, de dire, ou de supposer qu'il a été mis à l'asile pour le cacher. Sa folie, bien loin de le cacher à l'attention de ses ennemis, était au contraire très propre à le faire découvrir, vu qu'il était incontrolable et vu tout le train et les excentricités qu'il commettait.

Il est également absurde de dire qu'il n'était pas fou. Quant à moi, je n'ai jamais eu le moindre doute quant au fait de sa folie ; rien n'était plus évident et je considère comme absolument ridicule la prétention qu'il simulait la folie. Je ne puis concevoir pourquoi il aurait fait le fou.

Lorsque, en mil huit cent quatre vingt cinq, j'ai appris ses excentricités dans le Nord-Ouest, son rôle de prophète, et le reste, j'ai reconnu de suite, par le récit des journaux, tous les caractères de sa folie tels que je les avais observés dans les circonstances ci-dessus relatées, et je n'ai plus eu alors le moindre doute que le pauvre malheureux était redevenu complètement fou, tel qu'il l'avait été auparavant, en 1875 et 1876. J'en étais d'autant plus convaincu que, à Beauport le Dr Roy m'avais dit une fois : Il ne guérira jamais complètement. J'ai compris de suite, dès que j'ai appris qu'il jouait un rôle politique en l'automne de 1884 et dans l'hiver de 1885, qu'il allait retourner dans sa folie et lorsque les événements sont venus confirmer mes prévisions, je n'ai été nullement étonné.

En résumé, d'après tout ce que je connais, j'affirme solennellement que je n'ai jamais entretenu le moindre doute que le malheureux Louis Riel ne fut aliéné dans l'hiver et le printemps de mil huit cent quatre vingt cinq et non responsable de ses actes ; que très probablement, il est devenu aliéné dès l'automne de mil huit cent quatre vingt quatre, que tous ses actes politiques durant tous les troubles du Nord-Ouest, à compter du moment où la grande excitation a commencé, ont été les actes d'un fou.

Notamment, je connaissais si bien ses sentiments religieux, sa grande piété, et son dévouement même exagéré pour sa religion, que je n'ai pas le moindre doute que tout ce qu'il a pu faire au Nord-Ouest, dans le sens de la révolte de l'apostasie, des misères causées aux prêtres et aux religieuses, etc., est le résultat de la folie.

Je suis également sûr et certain, sans entretenir le moindre doute à cet égard, que le gouvernement, en faisant exécuter Louis Riel le seize novembre dernier à Régina, à fait exécuter un fou.

Je n'ai aucun intérêt politique à servir en parlant ainsi. Au contraire, j'ai toujours appartenu au parti conservateur et j'étais animé d'un grand dévouement vis-à-vis les chefs conservateurs que j'eusse désiré de toutes mes forces soutenir toute ma vie. C'est pour moi une grande humiliation et un grand sacrifice, que de reconnaître la faute déplorable qu'ils ont commise en pendant un fou.

En faisant cette déclaration, je ne suis nullement animé par aucun sentiment de parenté à cause du fait que Riel était le neveu de ma femme.

Cette considération ne m'influence aucunement et ce n'est que la vérité des faits qui m'induit à faire la déclaration ci-dessus.

Je n'ai aucun intérêt quelconque à combattre le gouvernement actuel, au contraire, tout m'induisait à désirer de les voir rester au pouvoir et je ne gagnerais rien absolument par leur défaite. Le nommé Henri Flageolle, que j'ai mentionné, demeure maintenant je crois à Chicago ; le Rév. M. Barnabé est décédé.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant conscieuse-

ment vraie et en vertu de l'acte passé dans la trente-septième année du règne de sa Majesté, intitulé : "acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires," et j'ai signé,

Déclaré solennellement devant moi à Montréal, ce 22e jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-six. } JOHN LEE.
C. A. LEVEILLÉ, Commissaire pour recevoir les affidavits.

Législature Provinciale

Quatrième Session.—Cinquième Législature

Séance de jeudi, 29 avril.

L'hon M. Wilson présente un rapport détaillé indiquant les noms de tous les employés des différents départements de la Province depuis le 1er janvier 1883 jusqu'à date, énonçant le salaire payé à chacun des dits employés, la position qu'il remplit, la date de l'engagement, aussi les noms de tous les clercs surnuméraires, le salaire payé à chacun, la durée de l'emploi et dans quel département engagé, pour la même période, savoir : du 1er janvier 1883 jusqu'à date.

Aussi, un rapport indiquant le nombre de licences pour la vente des liqueurs, émises dans la cité d'Emerson, depuis le 1er janvier 1885 jusqu'à date, et le montant reçu pour ces licences.

Sur motion de M. Leacocl, appuyé par M. Wagner, il est proposé que M. l'Orateur laisse le fauteuil et que la chambre se forme en comité pour prendre en considération la résolution suivante :

Cette chambre tout en appréciant l'utilité du bureau d'agriculture tel que maintenant constitué est d'avis que le temps est arrivé ou l'on pourrait encore augmenter son efficacité en faisant élire tous les deux ans ses membres. par les membres des sociétés d'agriculture des divisions électorales.

L'hon. M. LaRivière ayant fait remarqué qu'amener cette question devant la chambre était peut-être un peu se hâter puisqu'il se proposait d'amener devant la chambre, dans quelques jours, un bill pour la réorganisation des sociétés d'agriculture dans les différentes divisions électorales, M. Leacock retira sa motion, avec permission de la chambre.

Proposé par M. Greenway, appuyé par M. Winram :

Attendu que le mode actuel d'imposition des taxes judiciaires pèse lourdement sur la population

Et attendu que c'est le désir général d'abolir les bureaux judiciaires, et

Attendu qu'il est expédient d'accéder à l'intention si fréquemment exprimée à cette chambre relativement au sujet susdit.

Qu'il soit résolu que dans l'opinion de cette chambre, le gouvernement devrait en pratiquant une économie bien entendue dans les divers départements du service public, (sans préjudicier à leur efficacité) assumer toutes les dépenses de l'administration de la justice dans la province, et libérer par là, la population d'une proportion considérable des impôts actuels.

Proposé en amendement par l'hon. M Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière.

Que tous les mots de la première ligne de la motion, après le mot "Que," soient biffés et remplacés par les mots suivants :

Dans l'opinion de cette chambre comme le fait présager une résolution adoptée le 28 avril 1885, le temps est arrivé ou, sans porter préjudice à l'efficacité du service public, le gouvernement peut assumer avec avantage les dépenses de l'administration de la justice, pour alléger les municipalités de ce fardeau, nécessité dans le passé par le subside restreint.

Et de plus, que dans l'opinion de cette chambre, le comité spécial nommé pour prendre en considération l'acte municipal, devrait préparer tels amendements au dits acte qui pourraient être nécessaires pour faire réussir cette politique.

Après une longue discussion à laquelle prennent part, dans l'ordre suivant, M. Greenway, l'hon. M. Norquay, M. Martin et l'hon. M. LaRivière, la question est mise aux voix et la question principale est emportée telle qu'amendée par la proposition de l'hon M. Norquay.

Sept heures et demie p m.

Sur motion de M. Leacock, appuyé par M. Harrison, il est résolu, Qu'attendu que la question du chemin de fer Manitoba Central sera discutée d'une manière finale devant le comité des chemins de fer demain. il est du devoir de cette chambre d'exprimer ses vues d'autant plus spécialement que d'après la dépêche du 2 Avril 1884 et celle du 20 Mai 1884, le fait que la Puissance a consacré des terres pour aider à la construction des chemins de fer dans Manitoba est allégué comme une raison pour laquelle cette chambre ne devrait pas insister à obtenir la possession des terres publiques de la Province, d'après les termes de l'ordre en conseil du 23 Janvier 1883, la proposition du 20 Mai est incorporée avec des modifications, en conséquence il incombe à cette chambre de surveiller l'administration des octrois faits aux chemins de fer par le Parlement. du Canada qui, en pratique, est fidéicommissaire pour Manitoba.

Attendu qu'il a été déclaré avec force que les terrains devraient être mis à part pour le bénéfice de la dite province.

A ces causes cette chambre comme question de droit insiste pour que l'octroi de terrains soit immédiatement mis entre les mains de personnes compétentes qui construiront et mettront en opération cinquante milles de chemin cette année, pour faire bénéficier la population d'une des considérations importantes énoncées dans les documents plus haut cités, et qu'à moins que la compagnie actuellement incorporée ou toute compagnie qui sera incorporée pendant la présente session ne puisse prouver sa compétence à construire les dix cinquante milles cette année alors que demande soit faite au Parlement d'autoriser le Gouverneur-Général en Conseil à incorporer par lettres patentes toute compagnie qui pourra se former à la satisfaction du parlement durant la prorogation du parlement pour bâtir le dit chemin et de plus cette chambre exprime l'espoir que, hormis que les détenteurs actuels du dit octroi de terrains ne donnent satisfaction au comité des chemins de fer demain, le dit comité conseillera la cancellation sommaire de l'ordre en conseil accordant tel aide.

Cette chambre croit qu'il est de son devoir d'exposer avec force ses vues devant le comité, vû que la population de Manitoba et plus spécialement la partie qui est plus directement intéressée ont des intérêts importants en jeu.

Qu'il soit de plus résolu, que M. l'Orateur soit requis de télégraphier la résolution ci-dessus au comité des chemins de fer de la Chambre des Communes

Et la chambre s'ajourne à demain.

Séance de vendredi, 30 avril.

Le délai pour recevoir les rapports des comités des bills privés est prolongé jusqu'à lundi le dix mai.

L'hon. M. Wilson présente un rapport indiquant les recettes et les dépenses de la province du 1er juillet 1885 au 31 décembre 1885, montrant que les recettes pour cette période se sont élevées à $135,864.67 et les dépenses à $243,999.30.

L'hon. M. Wilson présente aussi un rapport indiquant tous les montants payés aux membres du gouvernement et autres pour délégations à Ottawa, du 1er juillet 1874 jusqu'à date, comme suit :

1875—R. A. Davis, $1,004, $1,000 ; total, $2,004.

1879—Hon. J. Norquay, $701.50, $96.25 ; total, $797.75.

1879—Hon. J. Norquay, $1,000, Alexander Begg, $50.28, $38.25, hon. J. Norquay, $175, J. A. Gouin, $291.65, hon. D. M. Walker, $50 ; total, $2,105.28.

1880—Hon. J. Norquay, $250, $300, J. A. Gouin, $167.05, hon. J. Norquay, $152.-05, J. A. Gouin, $30, $44, hon. J. Norquay, $300, G. McMicken, $100, hon. J. Norquay, $500 ; total, $1,844.

1881—Juge Miller, $200, F. G. Faryand, $29.25, Thos. White, $50.25, Gustave Richard, $3.13, M C. Joyce, $25.25, hon. J. Norquay, $100.50, H. A. Palmer, $11, McLean, R. & Cie, $12.25, J. A. Gouin, $225.-55, John Shields, $11.25, hon. J. Norquay, $50.25, J. A. Gouin, $50.25, $70.75, hon. W. McDougall, $59.25 ; total, $1,174.

1882—Hon. J. Norquay, $900, $1,000, télégramme, $1 ; J. A. Gouin, $77.96 ; total, $1,978.96.

1883—Hon. J. A. Miller, (à Toronto et Ottawa), $500, $75 ; hon. A. A. C. LaRivière, $300, $200, $100 ; total, $1,175.

1884—Hon. J. Norquay. $250, $728, $500 ; hon. C. P. Brown, $500 ; hon. A. Murray. $200, $250 ; A. S. Washburn, $125 ; hon. J. Norquay, $200.35, $1,000 ; total, $3,753.95.

1885—Hon. J. Norquay, $383.80 ; hon. A. Murray, $100 ; Jas. A. Green. $139 ; F. Fitzgerald, $1.50 ; Thos. Ryan, $19 ; total, $643.30.

1885-86—Hon. A. Murray, $350 ; hon. J. Norquay, $500 ; total, $850.

Grand total, $16,325.54.

La chambre continue ensuite la considération du bill concernant la vente des liqueurs enivrantes et l'émission des licences en vertu d'icelui. Après avoir fait un rapport lequel est adopté, il est ordonné que ce bill reçoive sa 3ème lecture mercredi.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde considération du bill concernant les contrats relatifs aux exemptions de saisie et d'exécution.

M. Woodworth propose, appuyé par M. Harrison, que le bill soit maintenant pris en considération pour la seconde fois.

Et la question étant mise aux voix, elle est résolue négativement comme suit :

Pour : MM. Davidson, Fairbanks, Harrison, LaRivière, Leacock, Lecomte, Prendergast, Tennant, Woodworth—9.

Contre : MM. Bell, Conklin, Crawford, Douglas, Gigot, Greenway, Hamilton, Hay, Jackson, MacBeth, Martin, Mawhinney, Norquay, Wilson, Winram, Young—16.

M. Leacock du comité spécial pour examiner une requête présentée à cette Chambre par certains résidents du comté de Morris, présente son rapport qui est lu comme suit :

Votre comité s'est réuni et a fait comparaître M. Egan, surintendant général de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, D. O., devant lui.

M. Egan a déposé devant le comité les plans et devis de la ligne du chemin de fer dont on se plaint et a promis de porter immédiatement son attention sur cette question.

Votre comité a aussi convenu de transmettre une copie de la requête à M. le surintendant Egan et de prier le gouvernement d'entrer en communication avec la municipalité de Morris pour déboucher les fossés de chemin de fer afin de prévenir l'inondation mentionnée dans la requête référée au comité.

La Chambre approuve le rapport et s'ajourne alors jusqu'à lundi.

Séance de lundi, 3 mai.

M. MacBeth présente une requête de M. Thomas Spence, laquelle est lue et reçue et renvoyée au comité des comptes publics.

L'hon. M. Wilson présente le rapport du surintendant des écoles protestantes pour l'année expirant le 31 janvier 1886.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est résolu que les séances du soir soient considérées être et que chacune des dites séances soit une séance séparée.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé por l'hon. M. Norquay, il est ordonné, qu'un bill intitulé un Acte pour amender de nouveau l'Acte pourvoyant à l'efficacité du Service Civil de Manitoba, en pourvoyant à la pension de retraite des employés, en certains cas, soit pris en considération pour la troisième fois.—Agréé.

Sur motion de l'hon. M. LaRivière, appuyé par l'hon. M. Norquay, il est ordonné, qu'un bill intitulé : "Un Acte pour amender de nouveau la loi concernant les licences de mariage," soit pris en considération pour la première fois.—Agréé.

Sur motion de M. Leacock, appuyé par M. Woodworth, il est ordonné, qu'un bill concernant les hypothèques, emprunts et les convention y relatives, soit maintenant pris en considération pour la première fois. —Agréé.

Et la chambra s'ajourne alors jusqu'à demain.

Séance de mardi, 4 mai.

3 HEURES P.M.

M. l'Orateur informe la chambre qu'il a reçu la dépêche suivante du président du comité des chemins de fer de la chambre des Communes, en réponse à celle transmise par lui conformément à une résolution adoptée par la Chambre le 29 avril :

OTTAWA, ONT., 30 avril 1886.

A l'hon. M. A. Murray,
Orateur de l'Assemblée Législative,
Winnipeg, Man,

Depêche reçue et lue au comité des chemins de fer. Charte renouvelée, mais ne deviendra en force que par proclamation du Gouverneur-Général, devant émaner avant le premier juin prochain, si la compagnie établit devant le gouverneur en conseil qu'elle peut construire le chemin, cinquante milles devant être construits avant l'expiration de l'année courante, et à défaut, le premier juin le gouverneur en conseil émetira des lettres patentes et incorporera une bonne compagnie capable de construire le chemin.

HECTOR L. LANGEVIN.

Sur motion de M. Gigot, appuyé par M. Crawford, il est résolu que les règles de cette chambre soient suspendues, et que l'hon. M. l'Orateur soit requis de transmettre le télégramme suivant à Sir Hector Langevin.

L'hon. SIR HECTOR LANGEVIN,
Ministre des Travaux Publics,
Ottawa.

La Législature de la Province de Manitoba désire fortement attirer l'attention du Gouvernement Fédéral sur la grande importance qu'il y a de faire immédiatement des améliorations sur la rivière Assiniboine, entre Winnipeg et Portage-la-Prairie, tel qu'énoncé dans le mémoire transmis par le gouvernement de cette province, au Secrétaire d'Etat, en janvier dernier, et pour lesquels on a insisté fortement dans une adresse de cette chambre, adoptée le 9ième jour d'avril dernier, et transmise à Son Excellence le Gouverneur-Général en conseil.

Et alors la chambre s'ajourne jusqu'à 7.30 heures p.m.

Lecture étant donnée de l'ordre du jour pour la troisième considération du bill pour amender "l'Acte d'enregistrement des terrains de Manitoba, et les actes l'amendant."

Le bill est en conséquence, pris en considération pour la troisième fois, et adopté sous son titre

La chambre se forme en comité général pour considérer le bill pour amender et refondre les lois concernant les corporations municipales. Le comité passe environ 50 clauses fait rapport et obtient la permission de siéger de nouveau.

Et la chambre s'ajourne jusqu'à demain.

PERSONNEL.

M. le maire Bernier est allé à Qu'Appelle. Il sera de retour cette semaine.

Le Rév. Père Marcoux, missionnaire dans le district du Lac des Bois est à l'archevêché.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque est parti hier matin pour visiter les différentes missions de la vallée de Qu'Appelle. Sa Grandeur sera absente pendant une dizaine de jours.

M. Alfred Lamothe qui était employé au bureau de poste de Winnipeg, vient d'être nommé conducteur de malles pour la division de Manitoba.

M. l'abbé Geo. Dugast est revenu lundi de Brandon où il a remplacé M. le curé Robillard pendant quelques jours.

Le Rév. Père Lecomte, O.M.I., de Montréal, frère de M. Jos Lecomte, M.P.P. pour Cartier sera, dit-on, le prédicateur de la retraite du jubilé qui doit commencer le 19 courant à la cathédrale de Saint-Boniface.

M. le Baron Van Hemert, gentilhomme hollandais, est arrivé à Winnipeg avec l'intention de se fixer en cette province. M. le Baron dit qu'il viendra cette année à Manitoba une forte émigration belge et hollandaise.

Son Honneur le juge Prud'homme est allé à Saint-Norbert aujourd'hui tenir la cour de comté.

Nous avons été heureux d'apprendre que le Dr J. C. Taché, sous-ministre de l'Agriculture à Ottawa, et frère de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, atteint d'une grave maladie, est maintenant hors de danger.

CHOSES ET AUTRES.

—Les ingénieurs nommés pour étudier les causes des inondations à Montréal et le remède à y apporter sont MM. LeSage et Guérin du département des Travaux Puclics, à Ottawa.

—Le détachement canadien au concours de tir de Wimbledon s'embarquera probablement le 25 juin.

—La reine d'Angleterre a fixé la célébration du cinquantenaire de son règne au 20 de juin 1887.

—Une dame, veuve Matte, née Touchette, accusée d'avoir empoisonné son mari et son fils à Clarence, Ontario, attend actuellement son procès dans la prison du comté de Terrebonne, à Sainte-Scholastique, Qué

—D'après le dernier recensement qui vient d'être terminé, la population d'Allemagne est de 46,840,000. Elle s'est élevée de 1,600,000 depuis 5 ans.

—Le juge Matthieu dément absolument la nouvelle disant qu'il a l'intention de remplacer M. Taillon dans la direction du parti conservateur de la province de Québec.

—Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec a publié un mandement, en date du 19 avril, désapprouvant la société des Chevaliers du Travail.

—Il paraît que le sénateur Plumb sera bientôt nommé maître général des postes et entrera dans le cabinet fédéral, en remplacement de Sir Alexander Campbell, qui sera fait lieutenant - gouverneur d'Ontario, aussitôt après son retour d'un voyage en Europe.

—Les socialistes de Chicago et de Milwaukee sont en pleine révolte. On rapporte que pendant une rencontre avec la police, à Chicago, neuf hommes de cette force ont été tués, et plusieurs blessés, tant du côté de la police que des socialistes. Toujours cette question de la guerre au capital, qui est la devise des anarchistes de toutes nuances.

—Actuellement le *Scott Act* est en force dans 64 comtés de la Puissance.

—On dit que le général Middleton va bientôt partir pour l'Angleterre et qu'il ne reviendra plus au Canada.

—M. Powderley a convoqué une assemblée générale des Chevaliers du Travail des Etats-Unis et du Canada, à Cleveland, Ohio, le 25 mai courant.

Le but est de s'enquérir de la cause des grèves survenues dans le pays, et de chercher les moyens de règler les difficultés entre patrons et ouvriers.

NAISSANCES.

A Winnipeg, le 2 mai courant, Madame Thomas Gelley, un fils.

A Lorette, le 1er courant, Madame Léonide Goulet, un fils.

A Lorette, le 2 courant, Madame William Lagimodière, un fils.

MARIAGE.

A Sainte-Anne, le 3 courant, M. François Bonin à Melle Sarah Hasson.

DECES.

Au Lac-des-Chênes, le 30 avril dernier, à l'âge de 51 ans, Dame Rose-Délima Painchaud, épouse de M. Joseph Marcotte, père, ci-devant de Kingsey, Qué.

Les funérailles ont eu lieu, au Lac-des-Chênes, le 2 mai courant,

AVIS PUBLIC.

La Cour de Révision pour la Municipalité de La Broquerie sera tenue à la salle du conseil, à La Broquerie, le 1er LUNDI DE JUIN, à 1 heure p.m.

Daté à La Broquerie, ce 6ième jour de mai A.D. 1886.

ALFRED TAILLEFER,
Greffier de la Municipalité de LaBroquerie.

2ins.6.5.86.

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche le 16 Mai courant, à 2 heures P.M., dans la Salle du Conseil de Ville, afin de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce cinquième jour de Mai 1886.

EDMOND TRUDEL,
Secrétaire A. St-J.-B. de M.

Statuts de Manitoba.

ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes pour la vente de liqueurs dans la province de Manitoba ont été reçues :

James McCann, hôtel, Killarney.
Cabel Ryan, hôtel, Boissevain.
M. E. Johns, hôtel, Morden.
R. Bullock, magasin, Selkirk.
C. P. Moore, hôtel, Morden.

R. LATOUCHE TUPPER.
Secrétaire du Bureau des Commissaires de Licenses.

Winnipeg, 28 avril 1886.
2ins.6.5.86

Chronique Locale.

—Plantez-vous des arbres mercredi prochain ?—Sans doute.

—Depuis dimanche dernier et jusqu'à nouvel ordre, les vêpres se chanteront à 4 heures.

—M. Smith tient maintenant magasin à Winnipeg, sur la rue Principale près du *Cosmopolitan Hotel*.

—A louer.—Un magasin dans le bloc LaRivière. S'adresser aux bureaux de notre journal.

—Dimanche prochain, après la grand'messe, l'on vendra à la cathédrale les bancs qui n'auront pas été retenus.

—Le prospectus d'un nouveau journal, "The Emigrant," vient de paraître à Winnipeg. Cette nouvelle feuille sera mensuelle.

—Pendant le mois d'avril, il a été retiré de la Banque d'Epargnes de la Puissance $31,111.06, un excédant de $103 06 sur les dépôts qui ont été de $31,008.00.

—Les élévateurs de Port-Arthur et Fort-William contiennent actuellement environ 650.000 minots de blé acheté dans Manitoba.

—Durant le mois d'avril dernier il a été enregistré pour la paroisse de Saint-Boniface, 2 mariages 7, naissances et 13 sépultures.

—Il est question de paver l'avenue du Portage à Winnipeg Ce travail nécessiterait une dépense de $17,000, paraît-il.

—La navigation est ouverte sur le lac Supérieur.

Le steamer *Alberta* est parti mardi de Port-Arthur pour Owen Sound ; c'est son premier voyage.

—Depuis le 1er mai jusqu'au 1er septembre, il est défendu par la loi de faire la chasse aux canards sauvages, sarcelles, macreuses, cygnes sauvages et outardes. Avis à nos trop bouillants Nemrods.

—Le conseil de ville siégera en cour de révision. à l'hôtel de ville pour reviser le rôle d'évaluation pour 1886 et entendre les plaintes sur icelui, mardi, le 25 mai prochain à 7.30 pm.

—Les exercices du mois de Marie qui sont commencés depuis le 30 avril au soir, sont suivis assidument par notre population. Chaque soir, à 7.00, il y a sermon et bénédiction du Saint-Sacrement.

—La famille Riel a fait poser une palissade dans le cimetière de Saint-Boniface, sur la tombe du défunt Chef Métis. Elle est surmontée d'une petite croix en bois qui porte l'inscription suivante : Louis David Riel.

—Les membres de la société Hollando-Belge se réunissent au "Sherman House," Carré du Marché, le deuxième mardi et le quatrième lundi de chaque mois à 8 heures du soir. Les Hollandais et les Belges de passage à Winnipeg sont accueillis chaleureusement et sont priés d'aviser de leur arrivée le président, M. A. H. Corelli, du bureau provincial d'immigration, ou les secrétaires, M. G. J Verbeek. 198, rue Jemina ou P. J. G. d'Albani 99½ rue Alexander Ouest, Winnipeg.

Chronique de la Province.

Lorette

4 mai.—M. l'abbé Dufresne est parfaitement rétabli d'une grave indisposition.

—Plusieurs paroissiens ont répondu à l'appel de notre curé, et ont commencé à embellir les abords de l'Eglise. On a planté plusieurs érables.

—La fête des arbres sera chômée dans notre paroisse Chacun reconnaît les avantages de cette célébration.

—Les semences sont presque terminées. La pluie de ces jours derniers donne la perspective d'une abondante récolte.

Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN
Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces ; 20c. et 35c. ; Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE,
Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigs.re

la 18,3, 86

CYR & FILS

Entrepreneurs et Constructeurs Généraux.

Bureaux à Winnipeg, Block Caldwell, en face du Bureau de Poste.

Une attention spéciale sera accordée aux Travaux en Pierre, Briques et Enduits Spécialité dans les Travaux en Ciments, tel que Bétons (concrete) Pavage, Tuyaux d'Egoûts et Pierre Artificielle.

Atelier, coin des Rues Vérandrye et du Collége, ou Boîte 20 Bureau de Poste.

St. Boniface, Man. 14,8,82 1a

AVIS.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et souscrites : "Soumissions pour Matériel d'Ecoles," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, Samedi le 29 mai 1886. pour livrer le matériel d'Ecoles, les instruments suivants, etc., à Régina, T.N.O transport payé, savoir :

Les cartes suivantes, 100 de chacune :
Mappes-Monde, de la Puissance du Canada.
Cartes, Continent d'Amérique.
do d'Europe.
do d'Asie.
do d'Afrique.

100 Globes Terrestres de 12, 15 ou 18 pouces de diamètre.

100 Séries de cartes d'épellation et de lecture.

1000 Pupitres doubles pour élèves de grandeur variée.

100 Pupitres pour instituteurs.

Des échantillons des articles pour lesquels des soumissions seront faites, devront être envoyés au soussigné, le ou avant le 29 mai.

L'on pourra sonmissionner pour chaque catégorie d'articles, ou pour une partie de chaque catégorie.

Les soumissionnaires devront donner la date la plus rapprochée à laquelle les articles pourront être livrés.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

Par ordre,
JAMES BROWN,
Secrétaire du Bureau de l'Instruction Publique.

Département de l'Instruction Publique, Régina, T.N.O., 24 avril 1886.
2ins. 6, 5, 86.

JAMES COX AIKINS.

PROCLAMATION.

CANADA, PROVINCE DE MANITOBA.

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne [LS] d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc. etc.

A tous ceux qui les présentes verront.

SALUT :

C. E. Hamilton, Procureur-Général.

Attendu que par un acte de la Législature de Notre Province de Manitoba, passé dans la quarante-septième année de Notre Règne, étant le chapitre dix, sous-section B de la section quarante-six, intitulé : "Un Acte pour amender l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé 1883," et faire de nouvelles dispositions relativement au département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, il a été décrété entre autres choses, que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra par proclamation, fixer une fête publique qui sera observée dans toute la Province comme *la fête des arbres*, pour planter des arbres forestiers et autres.

SACHEZ MAINTENANT que par, de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, et en vertu de la dite sous-section B du dit chapitre dix ci-dessus mentionnés et en vertu de tous les pouvoirs à Nous conférés à cette fin. Nous faisons savoir et déclarons Notre présente proclamation faite d'après l'ordre de Notre Lieutenant-Gouverneur en Conseil comme susdit, et donnée sous le sceau de Notre dite Province de Manitoba, et Nous avons statué et ordonné et statuons et ordonnons par les présentes, que le douzième jour du mois de Mai prochain est par les présentes choisi comme fête publique dans cette Province et sera observé comme étant la *fête des arbres*.

Et Nous insistons fortement par les présentes, pour que tous les habitants de Notre dite Province réserve le jour ci-dessus mentionné pour planter des arbres forestiers et autres, et Nous prions toutes corporations municipales religieuses et scolaires à coopérer au succès de cette œuvre nouvelle dans la Province et qui promet d'avoir des résultats importants dans un avenir rapproché.

De ce que ci-dessus, nos bien-aimés sujets et tous ceux que cela pourra concerner sont par les présentes requis de prendre avis et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. Témoin Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable James Cox Aikins, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Winnipeg, dans Notre Province de Manitoba, ce seizième jour du mois d'Avril, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six, et de Notre Règne la quarante-neuvième.

Par ordre,
D H. WILSON,
Secrétaire-Provincial.

1886—PRINTEMPS—1886

—0:0:0—

Nouvelles Importations !

Nouvelles Importations !

—0:0:0—

Le plus Beau Choix de

Tweeds, Coatings, Serges, Draps

Casimirs, &tc., &tc.

Dans les Patrons les plus Nouveaux et a des Prix defiant la concurrence.

— CHEZ —

LANGEVIN & GAREAU

MARCHANDS-TAILLEURS,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE, MAN.

—0:0:0—

Vû les commandes toujours croissantes qui nous sont faites, nous avons cru, cette année, devoir augmenter nos importations.

Tout en remerciant nos amis et le public en général de l'encouragement qu'ils ont bien voulu nous donner par le passé, nous croyons devoir à l'occasion de la nouvelle saison et de notre grande variété de Marchandises, encore solliciter d'eux une visite.

LISTE DES PRIX :

Habillements sur Commandes.

En Tweed Halifax, tout laine	$12.00
En Serge Bleue, tout laine	18.00
En Tweed Canadien	18.00
En Tweed Anglais	22.00 et 23.00
En Tweed Français	30.00
En Tweed Ecossais	25.00
En Serge Noire, tout laine	15.00
En " très-fine	20.00
En Serge Française Noire (extra)	30.00

Nous avons en mains une ligne spéciale D'HABILLEMENTS POUR ENFANTS.

PANTALONS.

En Tweed Halifax	$ 3.50
En Serge Bleue	4.50
En Tweed Canadien	5.00
En Tweed Anglais	6.00
En Tweed Ecossais	7.50
En Tweed Français	9.00
En " (extra)	10.00

Hardes Faites.

Pour un Habillement	
En Cotonnade	$5.00
En Tweed Halifax, tout laine	8.00
En Serge Bleue, tout laine	9,00
En Tweed Canadien	12.00
En Tweed Ecossais	15 00
En Serge Noire, tout laine 8.00, 9.00 et	12.00
En Serge Noire Extra	15.00

PANTALONS.

En Cotonnade	$1.25
En Tweed Halifax	1.75
En Tweed Canadien	2.00, 2.50, 3.00, 3.50 et 4.00
En Tweed Anglais	4.00
En Tweed Ecossais	5.00
En Tweed Français	5.50
En Serge Noire	$2.25, 3.00, 3.50, 4.00, 4.50

Chapeaux, Chemises, Corps et Calecons, Articles de Toilette, Etc.

CHEMISES BLANCHES et de COULEURS des mieux assorties.

Notre assortiment de CORPS et CALEÇONS en Laine, Cachemire, Mérinos et Coton, est au complet.

BONS CHAUSSONS en COTON CANADIEN, 60 cents la doz.

Nous vendons nos CHAPEAUX à 15 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

ARTICLES DE TOILETTE. Nous avons constamment en mains un assortiment complet d'Articles de Toilette, tels que Boutons pour Chemises, Epinglettes, Parfums, etc.

—0:0:0—

Toute Marchandise Achetée à la Verge à ce Magasin, sera Taillée Gratis.

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal. et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES ! PEINTURES ! UNE GRANDE VARIETE !

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix !

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,
Coin des Avenues Tache et Provencher, St. Boniface, Man.

lan 15 4 86.

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette constructien.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, ou des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

LOTERIE NATIONALE

— DE —

M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS

Première Série - $50,000.00

GROS LOT, $10,000

Deuxième Série - $10,000.00

GROS LOT, $2,500

GRAND TIRAGE FINAL

— DES —

LOTS

DE CETTE LOTERIE

Le 11 AOUT Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS !

COUT DU BILLET :

Premiere Serie..............$1.00

Deuxieme Serie..............25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrées, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enrégistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts).

jno 16.3,86

NOUVELLE EPICERIE

DANS

Saint-Boniface.

Le soussigné désire informer les habitants de Saint-Boniface et le public en général qu'il vient d'ouvrir une

Epicerie dans l'ancien magasin de M. F. Létourneau.

Son assortiment de Marchandises sera

Complet et de premiere Qualite

ET IL VENDRA LE PLUS

BAS PRIX POSSIBLE AU COMPTANT.

Tous sont invités à venir lui faire une visite et ils pourront se convaincre qu'en achetant là, ils peuvent épargner

De 10 a 15 par cent

Un certain lot de HARDES FAITES à vendre à bon marché.

Une visite est sollicitée.

R. M. SMITH,

Avenue Tache,

SAINT-BONIFACE, MAN.

3m. 4.3 86.

PERSONNES ATTEINTES

DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

GRAINES.

Trèfle Blanc et Rouge, Mil, Millet et toute autre variété de Graines d'Herbe.

Graines d'Arbres, Graines de Semence de première qualité.

Notre catalogue illustré qui donne nos prix de gros, sera envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande.

R. R. KEITH & Cie.

GRAINETIERS.

Quarré du Marché, Winnipeg, Man.

2ins.4.3. 86

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, le dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres ; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boîtes sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas. — John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

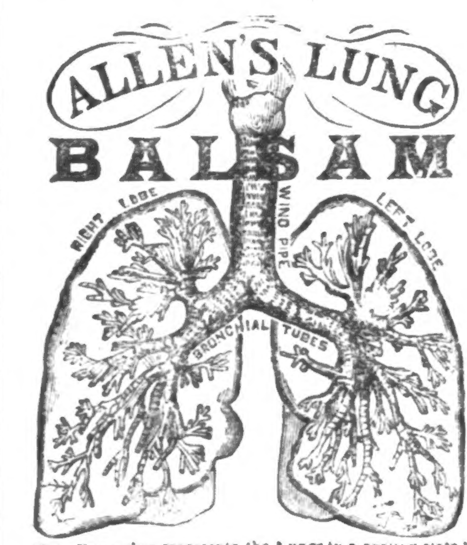
28 Decembre, 1882. 1a

$500 de Récompense !

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Végétales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boîtes contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J MITCHELL & CIE, Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a.



"This Engraving represents the Lungs in a healthy state."

BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Garde Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt : pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux payé par l'emprunteur.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'ecole, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT,
Bureaux—Royal & Prud'homme,
Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.

ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation counue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS : à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boîte gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez pleinement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boîte $3, ou 4 boîtes pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS,
360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a

MEUBLES ! MEUBLES !

M. HUGHES & CIE

285 Rue Principale, Winnipeg.

Les Meilleurs Ameublements de SALON et CHAMBRE À COUCHER de tout Winnipeg. Venez les voir ! A meilleur marché qu'ailleurs.

Prompte attention donnée aux Pompes Funèbres. La nuit, s'adresser au No. 80½ rue Garry.

M. HUGHES & CIE.

3m 25,3,86

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,

Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

ZÉPHIR LAPORTE, Propriét.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.

6m 14,1,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, ETC.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse :—Coin de l'Avenue Provencher et de la Rue du Collège, ou au Bureau de Poste, Boîte 152,

1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man.

RICHARD & CIE.,

MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS,
EAUX-DE-VIE,
WISKEYS,
BIERES,
CIGARES, ETC., ETC.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égale dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG.

RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS.

Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale.

WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièce.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine do l'imprimerie du *Times*.

WINNIPEG, Man.

9,3'8 1a

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
†10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	† 4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
†4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud	Stations.	Allant vers le Nord
Départ		Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
†8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord.	Stations.	Allant Sud.
Départ		Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest.	Stations.	Allant à l'Est.
Départ		Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest.	Stations.	Allant Nord-Est
Départ		Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9 Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12,84.

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs. Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché ; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses ; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois ; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago !

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence ; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à
S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

WINNIPEG BUSINESS COLLEGE.

Comme l'indique notre nom, ce collège est une institution où l'on enseigne aux jeunes gens des deux sexes, la science des affaires de la vie, d'une manière systématique.

La langue est l'anglais, et nous enseignons la calligraphie, la comptabilité, la grammaire, l'arithmétique, l'épellation, la correspondance, la composition anglaise, la sténographie et l'élocution.

Les personnes de langue française qui désirent apprendre à parler correctement l'anglais ne sauraient mieux faire que de venir à notre collège pendant un ou deux termes.

Le nouveau terme commence le 4 Janvier, mais les élèves pourront commencer en tout temps et ne seront tenus d'étudier que les sujets qu'ils désireront.

Il y de la classe le soir comme le jour.

S'adresser à Collège No, 496, Rue Principale, pour plus amples informations, ou par écrit,

Boite 233, Winnipeg.

3m-18-2-86

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT,

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

— TELLES QUE : —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, ETC., ETC.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales.

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA